

Mairie de TRUYES
37320

N°2024-12-A-01

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2024

Nombre de conseillers en exercice 19
Nombre de conseillers présents 14
Nombre de conseillers votants 15

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Truyes, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane de COLBERT, Maire

Date de convocation : 12 décembre 2024

Présents : M. de Colbert, Mme Beauchamp, Mme Aurnague, Mme Guérin, Mme Nguyen Van, M. Birocheau, Mme Chicheri, Mme Guérineau, M. Da Silva Vale, M. Dubois, Mme Aubrey, Mme Faye, M. Picard, Mme Perrot

Pouvoir : M. Greiner donne pouvoir à M. Birocheau

Absents : M. Grange, M. Labbé, M. Laurent, Mme Desmé

Secrétaire : Mme Faye

Tarifs du cimetière

Vu le code général des collectivités territoriales, pris notamment dans son article R 2223-11

Vu l'arrêté 2021-108 du 27 août 2021 portant règlement du cimetière

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs des concessions du cimetière

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer comme suit les tarifs du cimetière à compter du 1^{er} janvier 2025 :

	2m ²
Concession cinquantenaire	266 €
Concession trentenaire	151 €
Concession temporaire (15 ans)	127 €
Concession 1m ²	Gratuit
Droit de superposition	75 €
Droit de superposition pour concession perpétuelle :	129 €

COLUMBARIUM

Cinquantenaire :	487 €
Trentenaire :	295 €
Temporaire (15 ans) :	226 €
Urne supplémentaire	141 €

JARDIN DU SOUVENIR

Taxe de dispersion des cendres	36 €
--------------------------------	------

CONCESSION CINÉRAIRE

Cinquantenaire	98 €
Trentenaire	79 €
Temporaire (15 ans)	60 €
Urne supplémentaire	40 €

Pour extrait conforme
Stéphane de COLBERT
Maire

